



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 23 novembre 2023

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présent : Francis BERNAVILLE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absents excusés : Claude ADAM - Olivier FREMIOT

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages des Coupes

*Feuille de matchs manquantes

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspension de Terrain

TIRAGES DES COUPES

Date de jeu le 10/12/2023

COUPE 77 SENIORS – Tour 3 – Cadrage 1/8^e de finale:

9 Matches – 7 exempts : MONTEREAU 1, BRIE FC 1, COMBS 1, MCG 2, PONTAULT PORT. 1, TRILPORT 1 et NANDY FC 1

COUPE COMITE SENIORS – Tour 3– 1/16^e de finale :

16 Matches

COUPE 77 VETERANS– Tour 3 – Cadrage 1/8^e de finale :

10 Matches – 6 exempts : COMBS 32, LOGNES 31, LE PIN VILLEVAUDE 31, DAMMARTIE FC 31, JOUARRE 31 et MEAUX CS ACADEMY 31

COUPE COMITE VETERANS– Tour 2 – Cadrage 1/8^e de finale :

8 Matches – 8 exempts : CROISSY 31, DAMMARTIN 32, ARC EN CIEL 31, PROVINS MJC 31, VAL DE L'YERRES 31, VILLENNOY 32, CRISENOY 31 et LCR-ASLR 31

COUPE 77 U18 – Tour 2 :

19 Matches – 1 exempt : LE MEE 21

COUPE COMITE U18 – Tour 1 – Cadrage 1/8^e de finale :

7 Matches + 2 Matches en attente de résultat du tour 1 de la Coupe 77 U18 (non visible sur Footclubs)

- **COLLEGIEN 21** – MORET-VENEUX 21 le 28/01/2024 ou OL. LOING 21 le 07/01/2024

- **TRILPORT 22** – VAIRES 21 ou VAL DE L'YERRES 21 (**date limite du 26/01/2024**)
 – 7 exempts : CHAMPS FC 21, PAYS CRECOIS 21, PONTAULT PORT 21, FC BRIE EST 21, CHANGIS 21, LOGNES 21 ET ENT. OTHIS CSD 22

COUPE 77 U16 – Tour 2 :

22 Matches – 1 exempt : DAMMARIE FC 21

COUPE COMITE U16 – Tour 2 :

23 Matches + 2 Matches en attente des résultats du tour 1 de la Coupe 77 U16 (non visible sur Footclubs)

LE MEE 22 – ENT ROISSY-LESIGNY 22 le 07/01/2024 ou ASR 21 le 28/01/2024

NANDY FC 22 – CHANGIS 21 le 07/01/2024 ou BREUILLOISE 21 le 07/01/2024

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26810358	18/11/23	U14	D2B	LOGNES 21	OZOIR FC 21
26808149	19/11/23	VETERANS	D1	DAMMARTIN 31	VAL DE France 31
Score transmis par l'arbitre officiel : 0 - 1					
26825853	19/11/23	U16	D2B	SAVIGNY FC 22	BUSSY FC 22
26826061	19/11/23	U16	D2C	OL.LOING 21	FONTAINEBLEAU 22

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26810352	11/11/23	U14	D2B	CHAMPS FOOT 22	LOGNES 21
27143309	11/11/23	U14	D4A	COUNTRY ACAD 21	MCG 23
27437399	12/11/23	SENIORS	CPE COMITE	ESBLY EFE 1	CESSON 2
Score transmis par l'arbitre officiel : 1 - 4					
27437472	12/11/23	U18	CPE 77	QUINCY 21	BRIE EST 21
Score transmis par l'arbitre officiel : 0 – 0 (4 tab 3)					

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
27168422	05/11/23	U16	D3A	ESBLY 21	ENT. LE PIN/ST THIB. 22
Pas de score transmis					
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant ESBLY et d'en attribuer le gain (3 points ; 0 but) du match au club visiteur LE PIN					

PROBLEME FMI

27191249	19/11/23	U18	D3A	ST PATHUS 21	BREUILLOISE 21
----------	----------	-----	-----	--------------	----------------

Courriel du club de ST PATHUS concernant un dysfonctionnement de la FMI.

Considérant que le club de ST PATHUS a transmis des photos indiquant le score de la rencontre, la liste des joueurs, arbitre assistant, déléguée et dirigeants présents lors de la rencontre.

La Commission, après avoir pris note des éléments transmis par le club de ST PATHUS, enregistre le score de 3 buts à 0 en faveur de BREUILLOISE

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS **CHAMPIONNATS / COUPES**

Rencontres de Coupes reportées sans date – Week-end du 11 et 12 novembre 2023

Match 27437404 BRIE NORD 1 – VAL D'EUROPE 2 COUPE COMITE SENIORS du 04/11/2023

Dossier transmis par la Commission Statuts et Règlements

« ...La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de BRIE NORD a transmis l'arrêté municipal de fermeture de la commune de ST SOUPPLETS par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de VAL D'EUROPE, le 10/11/2023 à 16H53, le match étant programmé le 12/11/2023

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5 ...”

La Commission, en application de l'article 5 du Règlement des Coupes

Dit match à jouer sur les installations de VAL D'EUROPE.

Week-end du 25 et 26 novembre 2023

MATCH 27500836 MELUN FC 23 – VAUX ROCHETTE 22 U14 COUPE COMITE DU 25/11/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de MELUN FC pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 27500951 VAL DE France 21 – QUINCY 21 U14 COUPE 77 DU 25/11/2023

Demande de modification de date par courriel du club de VAL DE FRANCE pour disputer la rencontre le 16/12/2023 au lieu du 25/11/2023

Accord du club de QUINCY VOISINS

La date choisie est une journée Coupe, tour 2 des Coupes 77 et Comité

Demande refusée par LA COMMISSION,

MATCH 27138918 LAGNY 5 – ANNET 5 CDM D2A DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de LAGNY MESAGERS pour disputer la rencontre à 10h30 au lieu de 09h30

Demande refusée par le club d'ANNET

MATCH 26831968 VILLENY 32 – COURTRY F.31 VETERANS D3A DU 26/11/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de VILLENY pour disputer la rencontre à une date ultérieure au lieu du 26/11/2023

Demande refusée par le club de COURTRY F.

Demande de modification de date par courriel du club de VILLENY pour disputer la rencontre le 17/12/2023 au lieu du 26/11/2023

En attente accord du club de COURTRY F

MATCH 27141506 MOUSSY 31 – ENT ETREPILLY LE PLE 31 VETERANS D4A DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de MOUSSY pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 09h30

Demande refusée par le club d'ETREPLLY

MATCH 27141285 CHAMPENOIS 31 – MISY 31 VETERANS D4C DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPENOIS** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9h00

En attente accord du club de MISY

MATCH 26809420 VILLEPARISIS 21 – CHAMPS AS 21 U16 D1 DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS AS** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 12h45

Demande refusée par le club de VILLEPARISIS

MATCH 26825856 BUSSY FC 22 – FERTE S/J 21 U16 D2B DU 26/11/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 25/11/2023 à 17h00 au lieu du 26/11/2023 à 13h00

Demande refusée par le club de FERTE S/J

MATCH 27169123 COULOMMIERS 22 – VILLENY 21 U16 D3C DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 12h30 au lieu de 13H00

En attente accord du club de VILLENY

MATCH 27169503 GATINAIS 21 – ENT.SERVON/CHEVRY 21 U16 D3E DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13H00

En attente accord du club de SERVON

MATCH 26809228 BUSSY 21 – CLAYE SOUILLY 22 U18 D1 DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de CLAYE SOUILLY

MATCH 26827609 PAYS CRECOIS 21 – PONTAULT PORTUGAIS 21 U18 D2B DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PAYS CRECOIS** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 12h30

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 27191257 BREUILLOISE 21 – FC BRIE EST 21 U18 D3A DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FC BRIE EST** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 15h00

Demande refusée par le club de BREUILLOISE

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **BREUILLOISE** pour disputer la rencontre à 10h00 au lieu de 15h00

En attente accord du club de FC BRIE EST

MATCH 27191260 LE PIN 21 – ST PATHUS 21 U18 D3A DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LE PIN** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de ST PATHUS

MATCH 26558536 VAL D'EUROPE 1 – FONTAINEBLEAU 1 SENIORS D1 DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 14h00

En attente accord du club de FONTAINEBLEAU

MATCH 26558903 NANTEUIL 1 – FC COSMO 77 1 SENIORS D2A DU 26/11/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANTEUIL** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h00

En attente accord du club de FC COSMO 77

MATCH 27136349 THORIGNY FC 2 – SERVON 4 SENIORS D4A DU 26/11/2023

Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre sur les installations du club de SERVON à 17h30 au lieu de THORIGNY à 15h00

Demande refusée par le club de THORIGNY FC

Week-end du 02 et 03 décembre 2023

MATCH 27143817 FONTENAY TRES. 21 – COULOMMIERS 22 U14 D4C DU 02/12/2023

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre sur les installations du club de COULOMMIERS au lieu de FONTENAY TRESIGNY

Demande refusée par le club de FONTENAY TRES

MATCH 27101475 PAYS BIERES 35 – OL.LOING 35 +45 ANS Gr.E DU 03/12/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ENT.ESPB/USBPO** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 9h30

En attente accord du club d'OLYMPIQUE DU LOING

MATCH 26826071 OL. LOING 21 – MONTEREAU 21 U16 D2C DU 03/12/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OL. LOING** pour disputer la rencontre le 02/12/2023 au lieu du 03/12/2023

En attente accord du club de MONTEREAU

MATCH 27169719 ENT. ESPB/USBPO 21 – CPSP 21 U16 D3F DU 03/12/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ENT.ESPB/USBPO** pour disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 15h00

En attente accord du club de CPSP

MATCH 27191524 BOIS LE ROI 21 – OZOIR 22 U18 D3B DU 03/12/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club d'OZOIR

MATCH 27191540 ENT. ESPB/USBPO 21 – CHATELET 21 U18 D3B DU 03/12/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ENT.ESPB/USBPO** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 14h30

En attente accord du club de CHATELET

MATCH 27136660 SERVON 3 – PAYS BIERES 2 SENIORS D4C DU 03/12/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 26/11/2023 au lieu du 03/12/2023

Demande refusée par le club de PAYS BIERES

MATCH 27136353 SERVON 4 – ASR 1 SENIORS D4A DU 03/12/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 10/12/2023 au lieu du 03/12/2023

Demande refusée par la Commission, en raison de la planification d'une rencontre en retard pour l'équipe de l'ASR.

Week-end du 09 et 10 décembre 2023

MATCH 26810477 VAUX ROCHETTE 21 – MORET-VENEUX 21 U14 D2C DU 09/12/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15h15

Demande refusée par le club de MORET-VENEUX

MATCH 27143821 COULOMMIERS 22 – VAL D'EUROPE 23 U14 D4C DU 09/12/2023

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre sur les installations du club de VAL D'EUROPE au lieu de COULOMMIERS

Demande refusée par le club de VAL D'EUROPE

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 18h00 sur les installations du club de VAL D'EUROPE au lieu de 15h30 à COULOMMIERS
Dossier en attente

[Week-end du 16 et 17 décembre 2023](#)

MATCH 27136362 COURTRY F. 2 – SERVON FC 4 SENIORS D4A du 17/12/2023

Demande d'inversions et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à COURTRY à 17h30 au lieu de SERVON à 15h00

Demande refusée par le club de COURTRY F.

MATCH 27139124 MAISONCELLES 5 –LE PIN 5 CDM D2B DU 17/12/2023

Demande d'inversion par courriel du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations de LE PIN au lieu de MAISONCELLES

Demande refusée par le club de LE PIN

[Week-end du 13 et 14 janvier 2024](#)

MATCH 27141281 LONGUEVILLE 32 –MAROLLES 31 VETERANS D4C DU 14/01/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MAROLLES** pour disputer la rencontre du 17/12/2023 au lieu du 14/01/2024

En attente accord du club de LONGUEVILLE

[Week-end du 20 et 21 janvier 2024](#)

MATCH 26831986 THORIGNY 1 – AFPO 1 VETERANS D3A DU 21/01/2024

~~Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de THORIGNY pour disputer la rencontre du 17/01/2024 à 20H00 au lieu du 21/01/2024 à 9H30~~

~~**En attente accord du club de AFPO**~~

MATCH 27169767 SERVON 22 – CHAMPENOIS 21 U16 D3F DU 21/01/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 07/01/2023 à 13h00 au lieu du 21/01/2024 à 13h30

En attente accord du club de CHAMPENOIS

[Week-end du 09 et 10 mars 2024](#)

MATCH 27141544 COURTRY F. 32 –BRIE DES MORINS 31 VETERANS D4A DU 10/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY F** pour disputer la rencontre du 09/12/2023 au lieu du 10/03/2024

Demande refusée par la Commission, la date choisie est un samedi, si la date est le 10/12/2023 la demande sera refusée en raison d'une journée coupe.

[Week-end du 16 et 17 mars 2024](#)

MATCH 27141544 COURTRY F. 32 –BUCCEENNE 31 VETERANS D4A DU 17/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY F** pour disputer la rencontre du 27/01/2024 au lieu du 17/03/2024

En attente accord du club de BUCCEENNE

[Week-end du 04 et 05 mai 2024](#)

MATCH 27140712 CPSP 2 – FERTE S/J 1 SENIORS D4B DU 05/05/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 05/05/2024

Demande refusée par la Commission absence de date de repli

[Week-end du 25 et 26 mai 2024](#)

MATCH 27139397 VAUX ROCHETTE 5 – CRISENOY 5 CDM D2C DU 26/05/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024

En attente accord du club de CRISENOY

MATCH 26825502 VAUX ROCHETTE 21 – MORMANT 21 U18 D2C DU 26/05/2024

Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024

Demande refusée par le club de MORMANT FC

Week-end du 01 et 02 juin 2024

Extrait RSG District 2023/2024

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

ATTENTION, les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour en application de l'article 10 (voir ci-dessus)

- Pour les U14, 15H30 pour les rencontres du 01/06/2023
- Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 02/06/2023
- Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 02/06/2023
- Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 02/06/2023
- Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 26/05/2023 et 02/06/2023

MATCH 26810693 PONTAULT UMS 22 – VILLEPARISIS 22 U14 D3A DU 01/06/2024

Demande de modification d'horaire du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu du 15h30

Demande refusée par la Commission

MATCH 27140738 CPSP 2 – VERNEUIL 2 SENIORS D4B DU 02/06/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 05/05/2024

Considérant l'absence de date de repli.

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande refusée par la Commission,

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de LONGUEVILLE

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... 24610002

Longueville 1 – Le Mée 1

U16 D1 du 23/04.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission inflige au surplus une suspension de DEUX (2) matchs fermes de terrain à l'équipe de LONGUEVILLE pour envahissement de terrain et acte de brutalité envers officiel en vertu des articles 2.1B et 4.1.1 Du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football ... »

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... Match 24610033

Mitry Mory 1 – Longueville 1

U16 D1 du 16.04.2023

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de Mme Pascale GODEFROY,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général
du District 77 de Football,

(.../...)

**La Commission décide d'infliger UN (1) match ferme de suspension de terrain aux équipes de Mitry Mory et de Longueville pour bagarre générale et envahissement de terrain
La Commission transmet le dossier à la COC pour application ... »**

La Commission informe le club de **LONGUEVILLE** que ces sanctions sont applicables à compter du 01/09/2023 pour les rencontres suivantes :

Match 26826065 LONGUEVILLE 1 – AVON 1

U16 D2C du 26/11/2023

Considérant que le club de LONGUEVILLE informe la Commission que la rencontre en référence aura lieu à 11h00 sur les installations du club de PONT SUR YONNE

Après réception de l'accord de la municipalité de PONT SUR YONNE, concernant une mise à disposition des installations entre 11h00 et 13h00

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

La Commission autorise la tenue du match sur ce terrain et à l'heure indiquée.

La Commission autorise la tenue du match sur ce terrain.

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 26/11/2023 à 11H00 au stade Consolat à Pont S/ Yonne (89140)

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LONGUEVILLE**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de VAUX ROCHETTE

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/10/2023

« ... Match 26848756

Vaux Rochette 21 – St Michel FC 21

Coupe Gambardella du 17/09/2023 (tour de cadrage)

La Commission, déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire (annexe 1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF),

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence des personnes auditionnées, l'instructeur n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision,

Vu le Barème Disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERME à l'équipe U18 de VAUX ROCHETTE à compter du 13 NOVEMBRE 2023 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20 KM des villes de LA ROCHETTE et VAUX LE PENIL ... »

La Commission informe le club de **VAUX ROCHETTE** que ces sanctions sont applicables à compter du 13/11/2023 pour les rencontres suivantes :

**Match 26825442 VAUX ROCHETTE 21 – BAGNEAUX NEM .21
U18 D2C du 26/11/2023**

Considérant que le club de VAUX ROCHETTE informe la Commission que la rencontre en référence aura lieu sur les installations du club de BAGNEAUX NEMOURS

Considérant que le club de BAGNEAUX NEMOURS a transmis son accord.

La Commission autorise la tenue du match sur ce terrain.

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 26/11/2023 à 13H00 au stade H. Aubourg à Bagneaux s/ Loing.

**Match 26825461 VAUX ROCHETTE 21 – LIEUSAIN 21
U18 D2C du 14/01/2024**

La Commission demande au club de **VAUX ROCHETTE** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **VAUX ROCHETTE** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe Nationale ou 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VAUX ROCHETTE**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

**LONGUEVILLE 21
LONGUEVILLE 21**

**U16
U18**

**D2C
D2C**

**AMENDE 57-€
AMENDE 57 €**